

Projet de résolution sur la paix et gestion durable de la biodiversité sur les sites Ramsar

Présenté par la République Centrafricaine (RCA)

Mesure requise :

- Le Comité permanent est invité à examiner et approuver le projet de résolution ci-joint pour examen à la 13^e Session de la Conférence des Parties.

Information pour le Comité permanent

Considérant l'importance de la diversité biologique dans la partie nord de la République Centrafricaine faisant partie du bassin du Lac Tchad et la partie sud appartenant au bassin du Congo, et vue ces richesses aujourd'hui menacées par les impacts de conflits armés, il est indispensable de préserver et de gérer de manière durable ces différents milieux.

Au sortir de la crise militaro politique, un Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021 a mis l'accent sur la protection de la biodiversité en République Centrafricaine.

Incidences financières de l'application

Paragraphe (numéro et partie essentielle du texte)	Actions	Coût (CHF)
1. i : Demande au Comité Permanent d'appuyer la prise en compte de la réalisation d'un inventaire d'état des lieux des ressources fauniques, floristiques et halieutiques post conflit contractée avec une institution spécialisée	Le Secrétariat coordonnera le projet d'inventaire d'état des lieux, le WWF Centrafrique assurera l'assistance technique par le recrutement de 2 Consultants pour 2 mois	10 000
1. ii : Demande au Comité Permanent d'intégrer la réalisation des activités de résilience entre la biodiversité et le déplacés internes particulièrement (formation, activités génératrices de revenus, montage et gestion de microprojets) comme activités de substitution et de reconversion autour des sites Ramsar;	Le Secrétariat coordonnera le projet par l'entremise du WWF à travers les petites subventions	20 000
1. iii : Demande au Comité Permanent d'appuyer l'édition et la publication de la Convention et les documents de	Le Secrétariat assistera financièrement le projet d'édition et la publication de la Convention et les documents de ratification de la Convention	5 000

ratification de la Convention par l'Assemblée Nationale Centrafricaine	par l'Assemblée Nationale centrafricaine	
2. i : DEMANDE au Comité Permanent d'appuyer les Points Focaux et les ONG à commémorer les Journées Mondiales des Zones Humides à l'échelle nationale et autour des sites Ramsar	Le Secrétariat coordonnera le projet en mobilisant les ressources permettant les déplacements sur les sites.	10 000
3. i : SOLLICITE le Comité Permanent d'Assurer la formation des Points Focaux dans la maîtrise des mécanismes de mise en œuvre de la convention et la mobilisation des fonds nécessaires y relative ;	Le Secrétariat coordonnera le projet de formation des Points Focaux, un Consultant rédigera le rapport	10 000
3. ii : Identifier et former les parties prenantes pour la gestion durable des zones humides pour l'ensemble du territoire en organisant des visites échanges d'expérience ?	Le Secrétariat coordonnera l'organisation des visites échanges intra régionaux	10 000
	TOTAL	65 000

Pour ce faire, les projets de résolutions suivantes sont formulés.

Projet de résolution XIII.xx

La paix et gestion durable de la biodiversité sur les sites Ramsar

1. RAPPELANT le 4^e Plan stratégique 2016 – 2024 qui appelle les Parties contractantes à agir avec le soutien du Secrétariat et ceci en conformité avec le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021 de la RCA dans le domaine de la biodiversité ;
 - i) DEMANDE au Comité Permanent d'appuyer la prise en compte de la réalisation d' un inventaire d'un état des lieux des ressources fauniques, floristiques et halieutiques post conflit contractée avec une institution spécialisée ;
 - ii) SOLLICITE le Comité Permanent d'intégrer la réalisation des activités de résilience entre la biodiversité et les déplacés internes particulièrement (formation, activités génératrices de revenus, montage et gestion de microprojets) comme activités de substitution et de reconversion ;
 - iii) DEMANDE au Comité Permanent d'appuyer l'édition et la publication de la Convention et les documents de ratification de la Convention.
2. CONSCIENTE des questions financières;
 - i) RECONNAISSANT les faibles capacités de l'État après les conflits armés à mobiliser les ressources financières nécessaires répondant aux engagements nationaux et internationaux,
 - ii) DEMANDE au Comité Permanent d'appuyer les Points Focaux et les ONG à commémorer les Journées Mondiales des Zones Humides à l'échelle nationale et autour des sites Ramsar déjà enregistrés par le Secrétariat.

3. RECHERCHE et renforcement de capacité

- i) RECONNAISSANT l'insuffisance de renforcement de capacité à mettre en œuvre la Convention
- ii) DEMANDE au Comité Permanent d'Assurer la formation des Points Focaux dans la maîtrise des mécanismes de mise en œuvre de la convention et la mobilisation des fonds nécessaires y relative ;
- iii) SOLLICITE le Comité Permanent d'Identifier et former les parties prenantes pour la gestion durable des zones humides sur l'ensemble du territoire en organisant des visites échange d'expérience.

LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

4. PRIE, le SECRETARIAT de bien vouloir alléger le dispositif financier afin de permettre la mise en œuvre de la Convention et la poursuite de l'inscription de 10 nouveaux sites potentiels d'importance internationale dans la partie Logone-Chari au Nord d'aider la RCA par l'octroi des petites subventions pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de renforcement de capacité par l'entremise du WWF Centrafrique.